

- Y9 - Mélanges et émulsions huile/eau ou hydrocarbure/eau
- Y10 - Substances et articles contenant, ou contaminés par des diphenyles pchlorés (PCB), des terphenyles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PCB)
- Y11 - Résidus goudronneux de raffinage, de distillation ou de toute opération de pyrolyse
- Y12 - Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation d'encre, de colorants, de pigments, de peintures, de laques ou de vernis
- Y13 - Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de résines, de latex, de plastifiants ou de colles et adhésifs
- Y14 - Déchets de substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche, de développement ou d'enseignement, et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus
- Y15 - Déchets de caractère explosible non soumis à une législation différente
- Y16 - Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de produits et matériels photographiques
- Y17 - Déchets de traitements de surface des métaux et matières plastiques
- Y18 - Résidus d'opérations d'élimination des déchets industriels
- Y46 - Déchets ménagers collectés
- Y47 - Résidus provenant de l'incinération des déchets ménagers

Déchets ayant comme constituants :

- Y19 - Métaux carbonyles
- Y20 - Béryllium, composés du béryllium
- Y21 - Composés du chrome hexavalent
- Y22 - Composés du cuivre
- Y23 - Composés du zinc
- Y24 - Arsenic, composés de l'arsenic
- Y25 - Sélénium, composés du sélénium
- Y26 - Cadmium, composés du cadmium
- Y27 - Antimoine, composés de l'antimoine
- Y28 - Tellure, composés du tellure
- Y29 - Mercure, composés du mercure
- Y30 - Thallium, composés du thallium
- Y31 - Plomb, composés du plomb
- Y32 - Composés inorganiques du fluor, à l'exclusion du fluorure de calcium
- Y33 - Cyanures inorganiques
- Y34 - Solutions acides ou acides sous forme solide
- Y35 - Basiques ou bases sous forme solide
- Y36 - Amiante (poussières et fibres)
- Y37 - Composés organiques du phosphore
- Y38 - Cyanures organiques
- Y39 - Phénols, composés phénolés, y compris les chlorophénols
- Y40 - Ethers
- Y41 - Solvants organiques halogénés
- Y42 - Solvants organiques, sauf solvants halogénés
- Y43 - Tout produit de la famille des dibenzofurannes polychlorés
- Y44 - Tout produit de la famille des dibenzoparadioxines polychlorés
- Y45 - Composés organohalogénés autres que les matières figurant dans la présente annexe (par exemple Y39, Y41, Y42, Y43, Y44).

Annexe I

Catégories de déchets qui constituent des déchets dangereux

Flux de déchets

- Y0 - Tous les déchets contenant des radionuclides ou contaminés par des radionuclides et dont la concentration ou les propriétés résultent d'activités humaines
- Y1 - Déchets cliniques provenant de soins médicaux dispensés dans des hôpitaux, centres médicaux et cliniques
- Y2 - Déchets issus de la production et de la préparation de produits pharmaceutiques
- Y3 - Déchets de médicaments et de produits pharmaceutiques
- Y4 - Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides et de produits phytopharmaceutiques
- Y5 - Déchets issus de la fabrication, de la préparation et de l'utilisation des produits de préservation du bois
- Y6 - Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de solvants organiques
- Y7 - Déchets cyanurés de traitements thermiques et d'opérations de trempage
- Y8 - Déchets d'huiles minérales impropres à l'usage initialement prévu